

## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2013-2016

Nom de la compétition : Régate du Loup 2016

Dates complètes : 13 aout 2016

Lieu : Jullouville

Autorité Organisatrice : CVJULLOUVILLE

Grade : 5C

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur le mur sud du CVJULLOUVILLE.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le CVJULLOUVILLE.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :
  - Départ 1 : Grands catamarans
  - Départ 2 : Catamarans et dériveurs.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu à 14h00.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, une flamme Orange sera envoyée avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont remplacés par les pavillons de départ :  
Drapeau jaune surmonté d'un pavillon 1 pour le départ 1 des Grands Catamarans <1.05  
Drapeau jaune surmonté d'un pavillon 2 pour le départ 2 des Petits catamarans et dériveurs

### 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe Parcours** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.  
Les signaux définissant le parcours à effectuer seront

Parcours	Signal
Parcours 1	14h00
Parcours 2	14h15

8.3 **Parcours longue distance :**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9. **MARQUES**

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée seront les suivantes

Marque de départ	Marques de parcours	Marque de dégagement	Marque de changement de parcours	Marque d'arrivée
Entre le bateau comité et un semi rigide arborants une flamme orange	Bouée roses à fanion jaune fluo	Bouée roses à fanion jaune fluo	X	Entre un bateau et une bouée rose

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe Zone de course**.

11. **LE DEPART**

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

13. **L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. **SYSTEME DE PENALITE**

- 14.1 Pour les catamarans, et les classes de dériveurs, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.1 Pour les catamarans et les classes suivantes les classes de dériveurs, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>
Grands Catamarans	2h00	3h30
Petits Catamarans	2h00	3h30
Dériveurs	2h00	3h30

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux manquant à finir dans un délai de 60 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

15.3 Le temps limite du premier bateau pour finir pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est précisé en **annexe**.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au CVJULLOUVILLE. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située au CVJULLOUVILLE. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des débris
- Communication radio

16.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## 17. CLASSEMENT

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

## **18 REGLES DE SECURITE**

18.1 Pas d'émargement obligatoire, l'inscription vaut émargement départ, le passage de la ligne d'arrivée vaut émargement retour.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

### **18.3 Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à 12h00, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## **21. PUBLICITE**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions suivantes : Port libre de publicités.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : 3 bateaux de sécurité accompagneront la flotte des concurrents.

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme suit : sans identification notoire.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

## **25. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **26. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

1 er Grand catamaran

1 er Petit Catamaran

1 er Dériveur

**27. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**Arbitres désignés :**

Président du Comité de Course : Maxime LESGUILLIER

**ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors**RRS 64.3 (\*)**:

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**RRS 67 (\*)**:

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

**RRS 70. 5 (\*)**:

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 78 (\*)**:

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**RRS 86.3 (\*)**:

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 88 (\*)**:

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*)**:

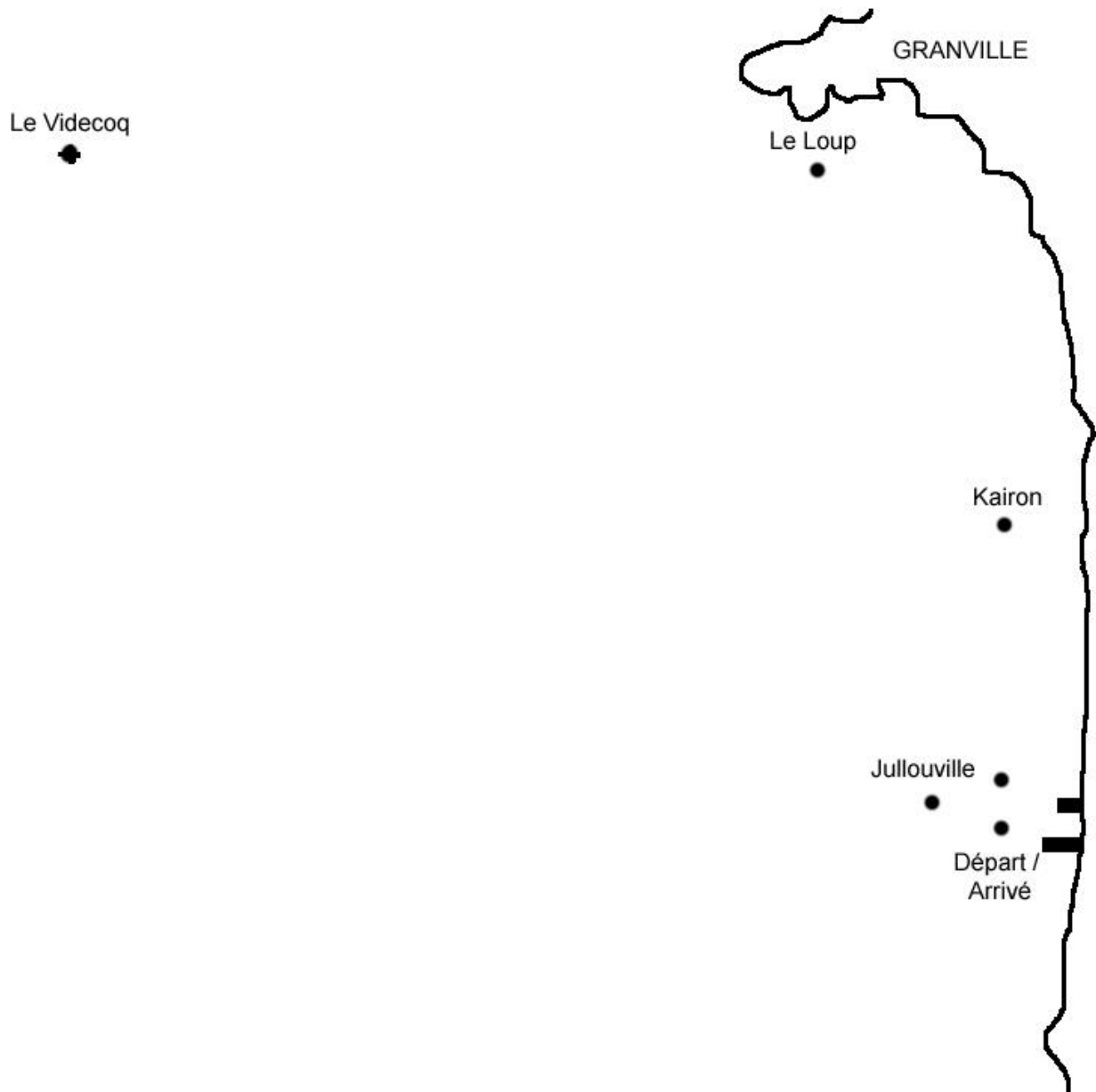
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**APPENDIX R (\*)**:

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)



## ANNEXE PARCOURS 1

**Parcours 1 : Grands catamarans <1.05 (environ 16 milles)**

**Départ devant Jullouville face à la cale du CVJ**

**Contourner et laisser à tribord une bouée rose à fanion jaune mouillée dans l'ouest de Jullouville à environ 0.5 milles**

**Contourner et laisser à bâbord une bouée rose à fanion jaune mouillée face à la cale de Kairon**

**Contourner et laisser à bâbord la tourelle danger isolé Le Loup**

**Contourner et laisser à bâbord la bouée Le Videcoq**

**Contourner et laisser à bâbord une bouée rose à fanion jaune mouillée dans l'ouest de Jullouville**

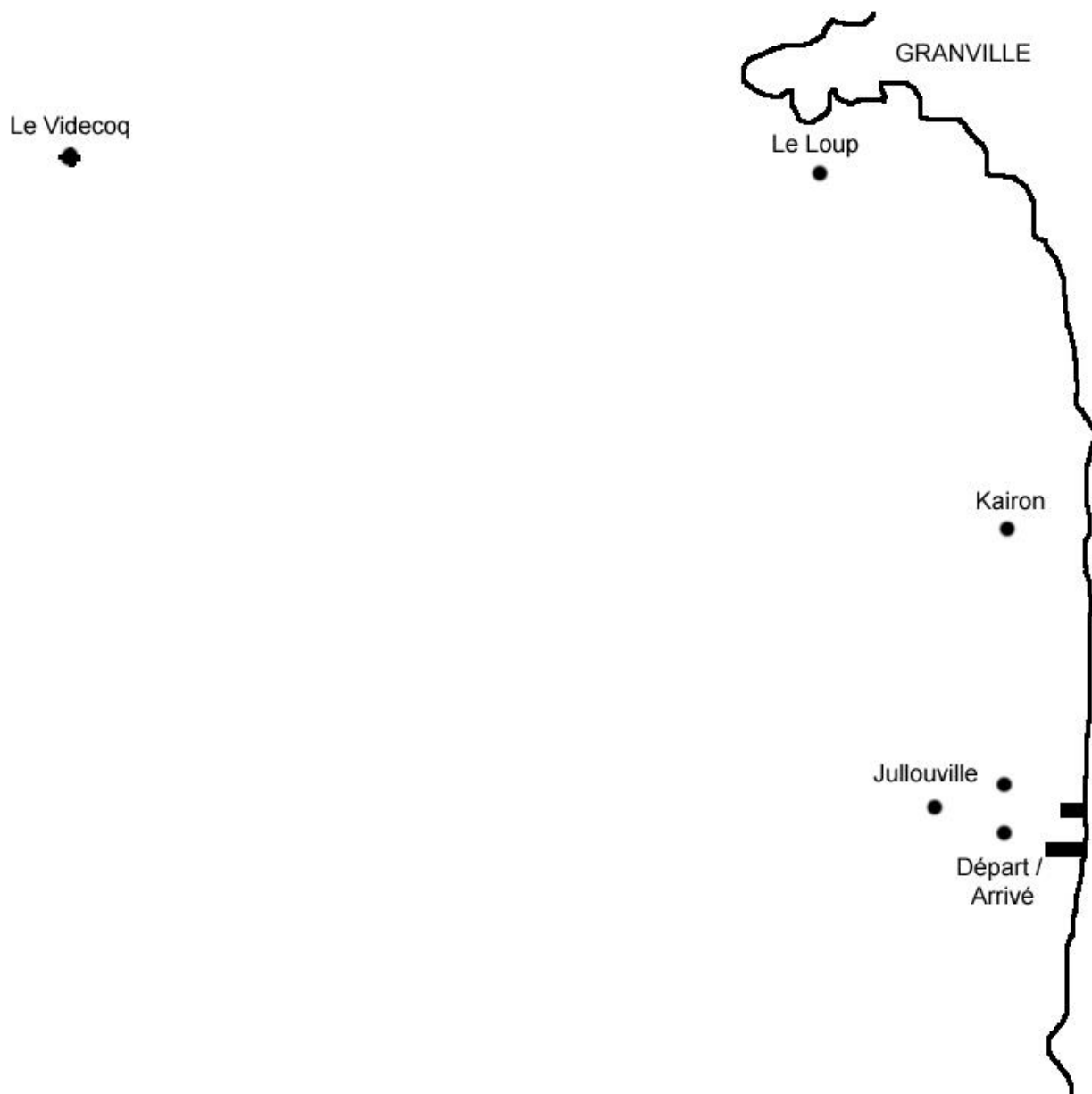
**Contourner et laisser à tribord une bouée rose à fanion jaune mouillée face à la cale de Kairon**

**Arrivée devant le cale du CVJ**

**Les concurrents devront respecter le balisage des zones de baignade.**



## ANNEXE PARCOURS 2

**Parcours 2 : Petits catamarans  $\geq 1.05$  (environ 10 miles)**

Départ devant Jullouville face à la cale du CVJ

Contourner et laisser à tribord une bouée rose à fanion jaune mouillée dans l'ouest de Jullouville à environ 0.5 milles

Contourner et laisser à bâbord une bouée rose à fanion jaune mouillée face à la cale de Kairon

Contourner et laisser à bâbord la tourelle danger isolé Le Loup

Contourner et laisser à bâbord une bouée rose à fanion jaune mouillée dans l'ouest de Jullouville

Contourner et laisser à tribord une bouée rose à fanion jaune mouillée face à la cale de Kairon

Arrivée devant la cale du CVJ

Les concurrents devront respecter le balisage des zones de baignade.